

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 29 Aout 2018** à 19h00 Salon Marceline Gayant Expo à Douai que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 11

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 41

Absents : 1

Procuration : 3

Etaient présents (délégués titulaires) : 39

Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai) - Francis FUSTIN (CAD/Goelzin) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Claude HEGO (CAD/Cuincy) - Marc HEMEZ (Aniche) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Frédéric CHEREAU (CAD/Douai) - Marie BONNAFIL (Aniche) - Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Georges CINO (Ecaillon) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno MUNDT (Loffre) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) - Caroline BIENCOURT (CAD/Râches) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin) - Christian POIRET (CAD Lauwin Planque) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) - Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont) - Alain KLEE (CAD/Lallaing) - Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux) - Claudine PARNETZI (CAD/Waziers) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy).

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Anne LEARDI suppléante de Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) – Jean MORTREUX suppléant de Denis LAMY (CAD/Goelzin).

Etaient présents par procuration : 3

Joël PIERRACHE (Pecquencourt) donne pouvoir à Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Didier TASSEL (CAD/Fressain) donne pouvoir à Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Jacques ELIAS (CAD/Anhiers) donne pouvoir à Alain BRUNEEL (Lewarde).

Etaient absents et excusés : 1

Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac).

OBJET : COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, le Bureau Syndical est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Suivant les dispositions de l'article L5210-10 du code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est déterminé par le Comité Syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de son effectif total ni qu'il puisse excéder 9 vice-présidents.

Au regard de ces conditions et de l'effectif du Comité Syndical (45 délégués), le nombre maximal de vice-présidents que le Comité Syndical peut fixer, s'établir à 9 postes de vice-présidents (soit 20% de son effectif).

Monsieur le Président propose que le Bureau Syndical soit composé du Président et de huit vice-présidents.

Il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Comité après avoir délibéré et

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 44

Suffrage exprimé : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte la composition du Bureau Syndical soit le Président et les huit vice-présidents.

Fait et délibéré en séance



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Numéro de l'acte	SMTD-18-08-1-2
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Objet de l'acte	SMTD - COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	059-255900441-20180910-SMTD-18-08-1-2-DE
Date de transmission de l'acte	10/09/2018
Date de réception de l'accuse de réception	10/09/2018